



Comité technique ministériel Jeunesse et Sports
du 13 et du 26 avril 2017 :
entre avancée, recul et délitement

L'avancée : le protocole ministériel signé par tous les syndicats pour prendre en considération les ralentissements de carrières en classe normale CTPS

Le protocole, en date du 13 avril 2017, est désormais signé par tous les syndicats présents au CTM. Il a valeur d'officialisation de la reconnaissance d'une situation injuste. Seule ombre au tableau : le cabinet du ministre a suivi la DRH dans son refus d'envisager tout barème de gestion. L'arbitraire et le discrétionnaire restent la règle pour les CTPS. On aurait pu attendre autre chose de ce gouvernement en fin de cycle mais le discrédit généralisé qui l'a atteint n'est pas le fruit du hasard.

Le recul : la politique indemnitaire 2017 des ministères sociaux appliquée au secteur JS

Vote unanime le 13, comme le 26 avril, contre un texte qui ne traite pas de politique indemnitaire mais uniquement de la gestion des « reliquats » de fin d'année désormais baptisés « compléments indemnitaires » (CI) pour les PTP JS et « compléments indemnitaires annuels » (CIA) pour les autres personnels soumis au RIFSEEP. Ces compléments seront désormais versés entre juin et juillet/août après entretiens professionnels intégrant cette dimension salariale. **La circulaire encourage les chefs de services à la modulation systématique.** On est face à une conception réactionnaire qui ne dérange pas une minute le cabinet du ministre. Réactionnaire est le bon mot : un retour en arrière et une régression qui confond les éléments de salaire et les récompenses ou punitions, à la tête du client pour individualiser les rémunérations. C'est totalement étranger aux notions de travail d'équipe qui devraient animer la fonction publique et les services publics. On a découvert en séance que les chefs de service recevront une dotation globale sur le BOP 124 (ASS + JS). Chaque directeur pourra gérer cette enveloppe comme il l'entend.

Pour les PTP les conséquences seront claires ; au lieu de recevoir 200 à 300 € de complément indemnitaire en novembre/décembre, ils recevront de 0 à 1 000 € environ pour les seuls méritants décrétés par les directions locales. Le relèvement des plafonds indemnitaires PS/CEPJ/CTPS ne sert qu'à ça : récompenser les chefferies de pôles et les plus sémillants.

La CFDT a clairement renouvelé ses interrogations sur le fait que les PTP soient hors RIFSEEP. Cette situation est pénalisante à leurs yeux. La généralisation du RIFSEEP, en prévoyant l'adhésion de tout le monde à ce dispositif d'individualisation des salaires, est selon elle, plus avantageuse que la reconnaissance d'un statut enseignant.

Cette situation est un aveu de déliquescence sociale et politique. Elle épouse les conceptions de l'entreprise, renvoie à l'échelon local et à la maîtrise intermédiaire tous les critères de décision (comme dans la loi Travail) avec la bénédiction du ministère employeur. Comme il n'y aura plus d'entretiens professionnels ou de notation avec PPCR, la DRH, avec l'aval de la DS et la DJEPVA a considéré qu'on pouvait discuter des reliquats de primes à individualiser au moment des entretiens sur les contrats d'objectifs et lettres de missions ! Ce mélange des genres est bien lamentable. Il révèle une absence totale de considération du métier.

Service civique : l'autosatisfaction garantie

Un bilan de l'emploi de services civiques exerçant dans les services déconcentrés (EX : promouvoir les JOP pour le sport) a été fait, sans aspérités, sans interrogations sur les gestions calamiteuses dans certains services, sans bilan sur les 50 emplois détournés et redéployés qui sont un vrai cheval de Troie contre l'emploi de CEPJ.

Egalité femmes/hommes & diversité

Les ministères sociaux sont bons. Tout va bien. Les femmes deviennent de plus en plus cheffes. Les travailleurs handicapés sont bien traités. On peut continuer, c'est un bon bilan.

Le ministre est venu saluer les élus du CTM. Il était satisfait de son bilan.